AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0916
FR0000033599-FS0424

18 avril 2016

Déclaration de franchissements de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

LEXIBOOK

(Alternext)

Par courrier reçu le 18 avril 2016, la société anonyme Sigma Gestion[1] (99 boulevard Malesherbes, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse :

- le 28 décembre 2015, le seuil de 5% du capital de de la société LEXIBOOK et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 274 952 actions LEXIBOOK[2] représentant autant de droit de vote, soit 5,54% du capital et 3,97% des droits de vote de la société[3] ; et

- le 16 février 2016, le seuil de 5% des droits de vote de de la société LEXIBOOK et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 380 576 actions LEXIBOOK représentant autant de droit de vote, soit 7,67% du capital et 5,50% des droits de vote de la société[2].

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions LEXIBOOK sur le marché.

Le déclarant a précisé détenir, au 15 avril 2016, pour le compte desdits fonds, 388 404 actions LEXIBOOK représentant autant de droits de vote, soit 7,83% du capital et 5,61% des droits de vote de la société[2].

[1] La société Sigma Gestion est détenue à hauteur de 96,20% par la société Financière Sigma, elle-même détenue à hauteur de 41,50% par Sigma Investissement, à hauteur de 22,50% par M. Emmanuel Simonneau et à hauteur de 18% respectivement par MM. Vincent Lachene et Guillaume Hemmerlé. La société Sigma Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Société transférée du marché réglementé à Alternext le 3 août 2015.
[3] Sur la base d'un capital composé, à ces dates et à ce jour, de 4 960 062 actions représentant 6 924 848 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.